DISCIPLINE
PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :
¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 04 DECEMBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 29 NOVEMBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 11 DECEMBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 06 DECEMBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

→ **Le VENDREDI 18 DECEMBRE 2026** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 13 DECEMBRE 2026** y compris les matchs arrêtés.

RAPPELS : Les clubs envoyant des informations complémentaires concernant la discipline doivent impérativement envoyer leurs informations par le biais de l'adresse mail sécurisée du club. Le cas échéant, le mail ne sera pas pris en compte.

La Présidente de la Commission,
Caroline PLET